



Mairie de Neufchâtel en Saosnois
3, place Maxime Boisseau
72600 Neufchâtel en Saosnois
☎ 02 43 97 74 15 ☎ 02 77 27 64 62
mairie.neufchatel-en-saosnois@wanadoo.fr

COMPTE-RENDU

Séance du 17 mai 2018

Le dix-sept mai deux mil dix-huit à 20 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, salle du conseil de la mairie sous la présidence de Monsieur Michel GOURDEL, Maire.

Présents : M. GOURDEL Michel, Maire, Mmes : GILOUPPE Chantal, MOULARD Claudie, QUERE Cécile, MM : BLEU Gérard, CHOLET Jonathan, MARTIN Richard, MARUITTE Rémi, PIEL Wilfrid, PORTE Jean-Yves.

Excusé(s) : M GERVAIS Hubert.

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme RAGAINÉ Chantal à M GOURDEL Michel.

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 12
- En exercice : 11

Secrétaire de séance : Mme QUERE Cécile.

D2018_05_01 – DEVIS ASSAINISSEMENT

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les deux devis de Véolia pour réhabiliter la rue de la Vigne et Francis Caris ainsi qu'une partie de la rue Guillaume III Talvas.

- | | |
|-----------------|----------------|
| - Premier devis | 6 017.76 € TTC |
| - Second devis | 9 077.76 € TTC |

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'accepter les deux devis ci-dessus pour la réhabilitation du réseau assainissement.

A l'unanimité (pour : 11 contre : 0 abstentions : 0).

D2018_05_02 – DEVIS PANNEAUX LUMINEUX

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les différents devis pour la pose d'un panneau lumineux sur la RD 311.

- | | |
|--------------------|----------------|
| - LUMIPLAN | 13 490.00 € HT |
| - ALOES RED | 10 870.00 € HT |
| - CENTAURS SYSTEMS | 13 990.00 € HT |

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de retenir l'entreprise LUMIPLAN pour un panneau lumineux au prix de 13 490.00 € HT.

A l'unanimité (pour : 11 contre : 0 abstentions : 0).

D2018_05_03 – GROUPEMENT DE COMMANDE POUR LES TRAVAUX DE VOIRIE

Vu l'article 28 de l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics,
Vu le contenu du projet de convention de groupements de commandes,

Monsieur le Maire informe qu'afin de faciliter la mutualisation des procédures de marchés et contribuer à la réalisation d'économies sur les travaux. Il est proposé de constituer un groupement de commande pour la réalisation des travaux de voirie 2018.

Dans ce cadre, il convient de désigner un représentant pour siéger à la commission d'appel d'offres du groupement. Celui-ci est élu parmi les membres de la commission d'appel d'offres de la commune ayant voix délibérative. En plus du membre titulaire est désigné un membre suppléant.

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Approuve la constitution d'un groupement de commandes pour les travaux de voirie communaux,
- Accepte que la commune de Neufchâtel en Saosnois soit désignée coordonnateur du groupement, ayant la qualité de pouvoir adjudicateur,
- Elit Monsieur CHOLET Jonathan en tant que membre titulaire et Monsieur PORTE Jean-Yves en tant que membre suppléant pour siéger à la commission d'appel d'offres du groupement de commandes,
- Autorise Monsieur le Maire à signer la convention de groupement de commandes à intervenir avec les communes candidates, et toutes les pièces nécessaires.

A l'unanimité (pour : 11 contre : 0 abstentions : 0).

D2018_05_04 – DEVIS SIGNALISATION

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le devis de l'entreprise Traçage Service pour les travaux de signalisation routière pour l'année 2018. Le devis s'élève à 7 281.30 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'accepter le devis de l'entreprise Traçage Service pour un montant de 7 281.30 € TTC.

A l'unanimité (pour : 11 contre : 0 abstentions : 0).

D2018_05_05 – DEVIS ALLEE MARGUERITE

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le devis de l'entreprise Colas pour la réfection complète de l'Allée Marguerite. Le devis s'élève à 33 295.85 € HT. Cependant deux options sont présentées :

- | | |
|----------------------------------|----------------|
| - Réfection en pré-gravillonné | 10 421.80 € HT |
| - Réfection en enrobé à émulsion | 19 788.00 € HT |

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'accepter le devis Colas avec l'option « enrobé à émulsion » soit un montant total de 22 874.05 € HT.

A l'unanimité (pour : 11 contre : 0 abstentions : 0).

D2018_05_06 – DEVIS MOBILIER DE CANTINE

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les devis pour le remplacement du mobilier de la cantine. Trois entreprises ont répondues :

- MAC
 - o Chaise enfant maternelle 58.45 € HT l'unité
 - o Chaise enfant primaire 59.15 € HT l'unité
 - o Table octogonale 236.60 € HT l'unité
 - o Table 160*80 192.85 € HT l'unité
- MANUTAN
 - o Chaise enfant maternelle 65.00 € HT l'unité
 - o Chaise enfant primaire 35.00 € HT l'unité
 - o Table 160*80 185.00 € HT l'unité
- BUREAUX ET CLOISONS CONCEPT
 - o Chaise enfant maternelle 95.07 € HT l'unité
 - o Chaise enfant primaire 55.58 € HT l'unité
 - o Table octogonale 295.50 € HT l'unité
 - o Table 160*80 149.12 € HT l'unité

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de retenir les entreprises MAC et MANUTAN selon les modalités suivantes :

- MAC
 - o 32 chaises enfant maternelle à 58.45 € HT soit 1 870.40 € HT
- MANUTAN
 - o 102 chaises enfant primaire à 35.00 € HT soit 3 570.00 € HT
 - o 4 tables 160*80 à 185.00 € HT soit 740.00 € HT

A l'unanimité (pour : 11 contre : 0 abstentions : 0).

D2018_05_07 – INDEMNITES DU MAIRE ET DES ADJOINTS

Vu les articles L2123-20 à L2123-24-1 du code général des collectivités territoriales,

Vu le décret n°82-1105 du 23 décembre 1982 relatif aux indices de fonction publique,

Vu les arrêtés municipaux du 7 avril 2014 portant délégation de fonctions aux adjoints au Maire,

Considérant qu'il appartient au Conseil Municipal de fixer dans les conditions prévues par la loi, les indemnités de fonctions au Maire et à ses Adjoints, étant entendu que des crédits nécessaires sont inscrits au budget communal.

Vu la démission du troisième adjoint.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif :

- Maire : 30.5 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique
- 1^{er} Adjoint : 8.25 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique
- 2^{ème} Adjoint : 8.25 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique

Ces indemnités seront versées mensuellement.

A l'unanimité (pour : 11 contre : 0 abstentions : 0).

D2018_05_08 – DEVIS BIBLIOTHEQUE

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les différents devis pour la bibliothèque.

- Devis LLEIXA (éclairage d'évacuation) 960.00 € TTC
- Devis BRIAND Yoann (peinture) 1 680.93 € TTC
- Devis BRIAND Yoann (peinture) 1 387.46 € TTC

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'accepter l'ensemble des devis présentés pour les travaux à la bibliothèque.

A l'unanimité (pour : 11 contre : 0 abstentions : 0).

D2018_05_09 – DEVIS ECOLE

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les différents devis pour les écoles.

- Devis LLEIXA (éclairage d'évacuation) 804.00 € TTC
- Devis VEYRET (sablage et peinture) 3 489.50 € TTC

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'accepter l'ensemble des devis présentés pour les travaux aux écoles.

A l'unanimité (pour : 11 contre : 0 abstentions : 0).

D2018_05_10 – DEVIS EGLISE

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les différents devis pour l'église.

- Devis PROUST (maçonnerie) 2 238.50 € TTC
- Devis HOGUIN Moïse (plomberie-électricité) 616.25 € TTC

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'accepter l'ensemble des devis présentés pour les travaux à l'église.

A l'unanimité (pour : 11 contre : 0 abstentions : 0).

D2018_05_11 – DEVIS ATELIER MUNICIPAL

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les différents devis pour l'atelier municipal.

- Devis HOGUIN Moïse (plomberie-électricité) 2 357.53 € TTC

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'accepter l'ensemble des devis présentés pour les travaux à l'atelier municipal.

A l'unanimité (pour : 11 contre : 0 abstentions : 0).

D2018_05_12 – DEVIS CHENIL POUR CHIENS ERRANTS

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal un devis de Terres et Eaux pour installer un chenil afin d'y placer les chiens errants en attente de la fourrière. Le devis s'élève à 466.00 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'accepter le devis de Terre et Eaux pour un montant de 466.00 € TTC.

A l'unanimité (pour : 11 contre : 0 abstentions : 0).

QUESTIONS DIVERSES

- Remerciement de l'association ping-pong neufchâtel
- Remerciement Cécile pour les fleurs
- Tour de France
- Haut débit
- Cérémonie citoyenneté
- Festival Riboul'Dingue
- Jumelage
- Ancienne voiture SIVOS/CCAS (prix de cession 600 €)